



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 février 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 19
 Présents : 18
 Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Christèle DESSITE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 février 2021.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORITONE, Laurent GUILLOT, Claude JAVARY, Jean-Louis LEBERT, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Claude RAPICAULT, Annie ROUL.
Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Marinette DUVOUX, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT.

Procurations : Mme Céline VILLAC a donné procuration à Mme Marinette DUVOUX.

Secrétaire : M. Denis LESIEUR.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Affaires financières :**
 - a) *Ouverture anticipée de crédits avant vote du budget 2021 – section investissement.*
 - b) *Gratuité de loyer pour M. FICE, hypnothérapeute.*
 - c) *Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).*
 - d) *Prévention Routière : adhésion 2021.*
 - e) *Festival Amies Voix : demande de subvention.*
- 4) **Lotissements :** rétrocessions.
- 5) **Service Enfance Jeunesse :** *modification des règlements intérieurs du Restaurant Scolaire et des Accueils Périscolaires / Covid-19.*
- 6) **SIDELC :** *proposition enfouissement de réseaux Chemin de Vassault.*
- 7) **PLUi :** *projet zone du Coteau.*
- 8) **Agglopolys :** *Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) 2019*
- 9) **Cérémonie du 19 mars.**
- 10) **Comptes rendus de réunions.**
- 11) **Informations et questions diverses.**

Appel et quorum : Madame le maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance.

Approbation du compte rendu précédent : Madame le maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 12 janvier 2021. Il n'y en a aucune. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu.

Désignation du secrétaire : Denis LESIEUR se porte volontaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour : Madame le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Le point 4 concernant la rétrocession de deux lotissements est annulé car tous les documents n'ont pas encore été fournis par les aménageurs.

Madame le maire demande s'il y a des réclamations concernant l'ordre du jour. Il n'y en a aucune.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

DECISION n° 2021-01 du 26 janvier 2021

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE PERMANENTE EN ASSURANCE

Madame le maire donne son accord à la signature d'un contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance avec la **Société Protectas**, BP 28, 35390 Grand Fougeray.

Cette mission consiste :

- en tant que **conseil**, à répondre à toute consultation, demande d'avis sur tous les dossiers ou questions en rapport direct avec un problème d'assurance soit pour la mise en place de garanties, la gestion courante de contrats, soit pour le règlement des sinistres ;
- en tant qu'**assistance technique**, à faire un point complet des contrats existants, préparer les aménagements nécessaires, adapter les garanties aux charges et responsabilités nouvelles de la commune.

La rémunération de la mission est fixée pour un an forfaitairement à la somme globale hors taxes de **980 € HT**.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, résiliable chaque année par l'une des parties en respectant un préavis de 3 mois avant la date d'échéance annuelle.

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
01	12/01/2021	AC 38	19 rue des Bouvreuils
02	21/01/2021	AA 98 et AA 99	24 rue des Acacias

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) Ouverture anticipée de crédits avant vote du budget 2021 – section investissement.

Suite à la délibération du précédent conseil sur l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021, Madame le maire propose l'ouverture de nouvelles dépenses d'investissement, à savoir :

•2135	Remplacement de 2 coupoles à la salle polyvalente	1 410,00 €
•2152-02148	Réalisation d'un panneau plan de ville au cimetière	2 400,00 €
•2315-94082	Réfection d'une petite partie des bordures de trottoirs de la route de Fossé	759,00 €
•21318-17215	Etanchéité toiture salle polyvalente	966,00 €
•2135	Adoucisseur salle polyvalente	4 007,00 €
•2313-06168	Réfection de la toiture du restaurant scolaire	9 310,00 €
		<hr/>
		18 852,00 €

L'une des coupoles située sur la toiture de la salle polyvalente, côté vestiaire théâtre, a été arrachée lors de la dernière tempête et la seconde est en mauvais état. L'expert de l'assurance doit remettre ses conclusions prochainement par rapport au montant de l'indemnisation (application d'un coefficient de vétusté).

La société Media Plus réactualise le **plan de la ville, implanté au cimetière**. Il est financé normalement par les entreprises mais au vu des difficultés financières actuelles, la commune prend en charge le coût du support.

Réfection d'une petite partie de la bordure de la route de Fossé suite à la détérioration du caniveau et de la bordure de trottoir. La signalisation installée par l'entreprise n'est pas suffisante.

Au restaurant scolaire, les panneaux solaires seront déposés et évacués pour recyclage et la toiture sera refaite. En effet, ils ne fonctionnent plus et sont pleins d'eau.

Un adoucisseur sera installé au niveau de la chaufferie à la salle polyvalente en plus de celui installé pour le lave-vaisselle. Il traitera l'intégralité des eaux de la cuisine.

Réfection de l'étanchéité sur le devant du toit de la salle polyvalente avec une résine, suite à la détection d'une fuite.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

b) Gratuité de loyer pour M. FICE hypnothérapeute

Monsieur FICE, hypnothérapeute, a débuté son activité au Pôle Santé le 15 mai 2020.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire et d'une nouvelle formation professionnelle destinée à élargir son offre de soins, il sollicite une aide.

Compte tenu de cette situation exceptionnelle, Madame le maire propose de lui accorder 5 mois de loyers gratuits.

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal :

- D'accorder la gratuité des loyers du 15 février au 15 juillet 2021 (les charges restant dues par M. FICE).

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Simone GAVEAU poursuit ses recherches de médecin généraliste. Elle en a contacté 3 sur le site annoncesmedicales.com, sans retour pour le moment.

c) Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Afin de soutenir le plan de relance et d'atténuer les effets de la crise sanitaire, le Gouvernement a instauré une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle et notamment une DSIL rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales.

Des travaux de rénovation énergétique sont à réaliser à la garderie de l'école élémentaire :

- Travaux sur la toiture (problèmes d'infiltrations et isolation du toit).
- Changement des radiateurs, qui sont obsolètes et énergivores.
- Changement de la porte d'entrée qui n'est pas isolée.

Le devis pour les radiateurs s'élève à 3 700 €, ceux pour l'isolation du toit et la porte ont été demandés.

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal :

- D'adopter le projet de rénovation énergétique de la salle de garderie de l'école élémentaire.
- D'autoriser Madame le maire à solliciter la subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation exceptionnelle de Soutien à l'Investissement public Local – rénovation énergétique.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

d) Prévention Routière : adhésion 2021

L'association Prévention Routière œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route afin de réduire le nombre et la gravité des accidents en menant des actions de sensibilisation destinées à changer les comportements. Cette association intervient régulièrement auprès des écoles, du Service Enfance Jeunesse et une fois auprès des seniors.

Madame le maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'association Prévention Routière pour un montant de 100 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

e) Festival Amies Voix : demande de subvention

En fait, nous n'avons pas besoin de faire une demande de subvention car suite au désistement d'une commune, la Direction de la Lecture Publique (DLP) propose à notre bibliothèque municipale, d'accueillir un spectacle parmi 4 artistes proposés (le spectacle sera choisi dans les semaines à venir).

Une convention devra alors être signée entre la commune (qui prend à sa charge les frais d'hébergement et de repas du conteur ou de la conteuse) et la DLP. L'année dernière, le coût pour la commune était de 43 €. Les écoles et le Service Enfance Jeunesse seront sollicités pour participer à cette manifestation.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'accueillir un spectacle dans le cadre du Festival Amies Voix le 1^{er} ou le 8 octobre 202.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4) LOTISSEMENTS : rétrocessions

Ce point est annulé.

5) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : modification des règlements intérieurs du Restaurant Scolaire et des Accueils Périscolaires / Covid 19

Suite au protocole sanitaire mis en place par le Gouvernement courant janvier 2021, les horaires des repas au restaurant scolaire ont été décalés pour pouvoir assurer la désinfection et l'aération des bâtiments. Par conséquent, des changements sont à apporter aux règlements intérieurs comme suit :

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Article 7 - Périodes et horaires d'ouverture : modification des horaires de garderie qui vont désormais de 7h30 à 8h50 (au lieu de 7h30 à 9h00). Les enfants sortent à 11h50 au lieu de 12h00.

Article 8 - Modalités d'accueil des enfants : les enfants peuvent se présenter à la garderie de 7h30 à 8h40 (au lieu de 7h30 à 8h50) et restent sous la responsabilité du personnel communal jusqu'à 8h50.

Article 10 - Tarifs et tarifications au quotient familial : il faut rectifier le dernier créneau de facturation (7h30-8h00 ; 8h00-8h30 et 8h30-8h50).

Il faudra également rectifier une petite erreur concernant la 3^{ème} tranche de l'après-midi : 17h30-18h00 au lieu de 17h00-18h00.

TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Article 6 – Périodes et horaires d'ouverture : les temps de repas scolaires sont ouverts de 11h50 à 13h30 au lieu de 12h00 à 13h30.

Article 7 – Modalités d'accueil des enfants : les enfants qui ne fréquentent pas le restaurant scolaire doivent impérativement être pris en charge par leur famille à 11h50 (au lieu de 12h00).

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6) SIDELC : proposition enfouissement réseaux chemin de Vassault

Le SIDELC a proposé l'effacement des réseaux dans le cadre de l'élaboration de l'opération de sécurisation BT sur le poste « Folie » de la commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray. Madame le maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre, en date du 25 janvier 2021, de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci propose de réaliser ces travaux (sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à leur réalisation).

Ces travaux engendrent un coût non négligeable, selon le devis estimatif reçu :

- **Electricité** : 64 155 € HT soit 76 986 € TTC pris en charge par le SIDELC (aucun reste à charge pour la commune).
- **Mise en conformité de l'éclairage public** : 29 295 € HT soit 35 154 € TTC pris en charge par le SIDELC (aucun reste à charge pour la commune).
- **Orange** : 19 740 € HT soit 23 688 € TTC à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et au vu du tableau estimatif des montants de l'opération qui a été présenté, Madame le maire propose aux membres du conseil municipal :

- de donner leur accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie,
- de refuser l'enfouissement du réseau Orange et de conserver les anciens poteaux (aucun reste à charge pour la commune),
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7) PLUi : projet zone du Coteau

Ce point ne sera pas traité lors de cette séance car Agglopolys va nous transmettre la version n°4 du PLUi-HD vers le 20 février. Cette information nous est parvenue alors que l'ordre du jour avait déjà été diffusé. Il faudra rendre nos observations dans un délai d'un mois.

La commune fait partie de l'unité géographique « Cœur d'Agglomération » qui doit créer 70 % de nouvelles constructions. Sur Saint-Sulpice, il est prévu un nombre conséquent de logements à construire. La consigne est de densifier plutôt que d'étendre les agglomérations.

Le Coteau est une terre agricole qui n'est pas très productive et qui a été enherbée depuis plusieurs années. On pourrait envisager la création de logements sociaux, (logements seniors et handicapés notamment) proches des commerces. Ces logements seniors sont un palier avant la maison de retraite, qui permet de rester autonomes et actifs. Les accès pourraient se faire sur la RD 32 et éventuellement par le bas du Coteau. Ce projet s'étendrait sur une surface comprise entre 9 000 et 20 000 m².

Une réunion de présentation de la version n°4 du PLUi-HD est prévue le lundi 8 mars à partir de 18h30 pour les membres du conseil municipal. Une consultation au niveau de la population doit se faire en mai et en juin et une réunion publique par unité géographique aura également lieu en juin.

8) AGGLOPOLYS : Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) 2019

Ces documents ont été envoyés par mail à tous les conseillers municipaux.

Denis LESIEUR présente ces rapports qui concernent l'eau potable et l'assainissement. Ils sont produits tous les ans et font l'objet d'un vote à Agglopolys.

Eau potable

Le rapport sur l'eau potable aurait dû être présenté par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Fossé qui était en charge de l'eau potable en 2019. La compétence a été reprise par le service de l'Eau d'Agglopolys au 1^{er} janvier 2020. Ce service a rédigé ce rapport, qui court jusqu'au 31 décembre 2019.

Le nombre d'abonnements sur Fossé, Marolles, Saint-Sulpice était de 1758 en 2018 et 1810 en 2019.

Villebarou a fourni au syndicat 28 177 m³ d'eau en 2019 contre 17 820 m³ en 2018 soit une augmentation de 58 %. Les taux de nitrates et pesticides sont stables.

Le montant de l'abonnement était en 2019 de 48 € par an. Le prix du m³ est passé de 1,23 €/m³ en 2019 à 1,19 €/m³ en 2020 (taux voté par Agglopolys).

La taxe de lutte contre la pollution est de 0,23 €/m³ HT. La taxe pour la préservation de la ressource en eau (qui existe depuis 2020) est de 4,5 cts par m³.

Assainissement

Le rapport concerne l'ensemble des 43 communes d'Agglopolys dont 1 commune restée en Délégation de Service Public (DSP), 3 qui ont une gestion DSP/régie et 4 qui n'ont pas d'assainissement collectif.

Quelques chiffres pour 2019 : environ 36 000 abonnés, 800 km de réseaux, 116 branchements neufs et 7 millions de m³ d'eau traités.

La lagune de Saint-Sulpice a une charge (pollution reçue par rapport à la capacité nominale de l'installation) supérieure à 60 %. Une réflexion est à engager par Agglopolys pour le prochain plan pluriannuel d'investissement. La charge hydraulique (le volume d'effluent reçu par rapport à la capacité de l'installation) est supérieure à 100 % depuis plusieurs années mais est peut-être liée aux apports en eau de pluie. Cela n'a pas d'effet sur la qualité des rejets.

Sur la commune, 15 000 € de travaux ont été réalisés en 2019, notamment des tampons et 22 nouveaux branchements d'assainissement.

Le tarif de l'assainissement : 1,47 €/m³ TTC en 2019 et 1,49 €/m³ TTC en 2020. La taxe de modernisation du réseau de collecte est de 0,15 €/m³ TTC.

Madame le maire apporte des informations sur le bilan 2020 du service de l'Eau.

Les factures sont arrivées tardivement. Certaines communes ne les ont reçues qu'en janvier 2021. Ils ont eu 8 000 appels pour les 4 derniers mois. Ne pas hésiter à attendre quelques minutes lorsqu'on appelle.

Le planning 2021 de relève et de facturation a été établi. Sur la commune, la relève des compteurs eau s'effectuera en avril et octobre. En cas de difficultés, des facilités de paiement existent. Il ne faut pas hésiter à contacter le service Cycle de l'Eau.

En 2020, le remplacement du chloromètre a été effectué au niveau de notre château d'eau.

9) CEREMONIE DU 19 MARS

La cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie aura lieu à 9h30 au monument aux morts en présence du président du conseil départemental et du président départemental de la FNACA. La remise de 3 croix de bronze du combattant est prévue. Cette cérémonie se déroulera conformément aux consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 en vigueur à cette date.

10) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Réunion sur la Fibre du 29 janvier 2021 présentée par Denis LESIEUR

Cette réunion s'est déroulée en présence de responsables des entreprises Orange et Circet. Le compte rendu a été envoyé par mail à tous les conseillers municipaux. Il n'y a aucun retour sur l'avancée des travaux, notamment concernant l'incident rue Jean-Victor Joly. Une carte montre que le déploiement de la fibre en est à environ 60 %. Ils estiment que 80 % de la commune devrait être éligible d'ici la fin 2021.

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission des finances

Madame le maire propose de fixer cette réunion au mardi 16 mars à 18h30. Le budget sera voté le mardi 6 avril à 20h00.

Extranet Octopus

Ce site extranet permettra aux conseillers municipaux d'avoir accès à de nombreuses informations concernant Agglopolys (par exemple le PLUi, les conseils communautaires, formations et autres informations utiles). Un lien sera prochainement transmis par mail pour expliquer le fonctionnement de cette plateforme.

Bibliothèque Municipale : exposition sur les déchets

Cette exposition est en cours à la Bibliothèque et jusqu'au 26 février 2021.

Réunion commission restaurant scolaire

Cette réunion aura lieu le 11 mars à 18h30 et se déroulera en présentiel ou en visioconférence.

Route de Villiersfins

Jean-Louis LEBERT fait état de la réponse qu'il a reçue de la ville de Blois concernant l'état de la route de Villiersfins. Les services de la ville de Blois interviennent pour les réparations d'urgence mais aucuns travaux de voirie ne sont prévus sur cette route, que ce soit à court ou moyen terme. Dans le cadre du projet d'urbanisme zone nord-ouest 2037-2050 porté par Agglopolys, une étude prospectrice est en cours.

Cette route est pourtant considérée comme dangereuse car en très mauvais état. Simone GAVEAU, ancien maire, était intervenue plusieurs fois pour demander la remise en état, en vain. Il faudrait qu'elle soit classée en voirie communautaire, car c'est une voie d'accès au crématorium. Le classement des voiries communautaires est en cours de réexamen. Chaque commune a été amenée à faire des propositions.

Concernant l'étude prospective de la zone nord-ouest d'Agglopolys, Madame le maire précise que 3 aménagements de la commune lui ont été présentés début octobre, qui ont reçu une fin de non-recevoir. Certains projets comportaient des éléments intéressants mais d'autres proposaient de déplacer le gymnase, le stade de foot...pour y installer des commerces, ce qui a été immédiatement écarté.

Depuis, ce projet a avancé avec davantage de concertation et de propositions. Mais rien n'est figé pour le moment.

Règlement intérieur du conseil municipal

La Préfecture demande la modification des articles 3 et 17 car aucun texte n'autorise d'ajouter de point, même urgent, à l'ordre du jour. Le conseil municipal ne peut prendre une décision que sur les points figurant à l'ordre du jour mentionné sur les convocations sous peine que ces délibérations soient irrégulières. Il ne peut s'agir que d'un simple échange de vues sans qu'aucune décision ne soit prise. Nous nous y attendions, vu les échanges que nous avons eus lors du précédent conseil.

Cette question fera donc l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Azalys

Les transports scolaires seront annulés le 10 février en raison des conditions climatiques.

La séance est levée à 22h10.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 6 avril 2021 à 20h00**